



**CCAS de
Saint-Savin**

ARRETE n° 2026-02

Nomination des mandataires REGIE CCAS

Le Maire de Saint-Savin

Vu l'arrêté du maire en date du 02 novembre 2016 instituant une régie de recette auprès du CCAS ainsi que l'arrêté modificatif du 09 mai 2017;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 09/09/2026 ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 09/09/2026 ;

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 09/09/2026 ;

DECIDE

ARTICLE PREMIER - M.SURDON Louis et Mme VERGNAUD Magali, sont nommés mandataires de la régie de recettes du centre communal d'action social, 57511, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie du CCAS avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 – Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

- Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 3 – Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

FAIT à Saint-Savin, le 09/09/2026

**SIGNATURE DE L'AUTORITE
QUALIFIEE POUR NOMMER
LE REGISSEUR**



Fabien DURAND
Le Maire

**SIGNATURES DES
MANDATAIRES PRECEDEES
DE LA FORMULE MANUSCRITE
" VU POUR ACCEPTATION ",**

Mandataire : SURDON Louis
" Vu pour acceptation "

Mandataire : VERGNAUD Magali
" Vu pour acceptation "

**SIGNATURES DU REGISSEUR TITULAIRE
ET DU MANDATAIRE SUPPLEANT
PRECEDEES DE LA FORMULE MANUSCRITE
"VU POUR ACCEPTATION "**

Régisseur -

Jouffroy Florence

Vu pour acceptation

Suppléant : Monique FRUTACA

Vu pour acceptation